



VILLE DU MUY Régie Multiservices

Crèche « Les Minots » - Restauration Scolaire – Enfance Jeunesse – Pôle adolescents

MODALITES FINANCIERES DES ACCUEILS

LES MODALITÉS DE PAIEMENT DES FACTURES:

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal. La tarification des accueils est affichée et disponible auprès de la Régie Multiservices, de l'accueil de la Maison de la Jeunesse et également sur le site de la ville www.ville-lemuy.fr onglet « Jeunesse / Régie multiservices ».

La facturation est établie à terme à échoir, c'est-à-dire en début de mois concerné par la facturation. Une facture unique est éditée au début du mois concerné pour tous les enfants d'une famille, regroupant les services Crèche « Les Minots », Enfance Jeunesse, Restauration Scolaire en fonction de l'accueil accordé. Concernant le Pôle adolescents, les factures sont établies en fonction des inscriptions des jeunes.

Les factures sont libellées et adressées au payeur unique par voie postale ou disponibles via le Portail Familles.

En cas d'impayés, la ville du Muy transmettra au Trésor Public le mois suivant l'émission de la facture, les éléments nécessaires au recouvrement de la créance au payeur concerné.

Je choisis le payeur unique:

Parent ou représentant 1 Parent ou représentant 2 Autre:(préciser)

LES DIFFERENTS MODES DE PAIEMENT :

➔ **Le prélèvement automatique de vos factures:**

Il permet, avec votre autorisation écrite, de prélever sur votre compte la somme correspondant aux prestations municipales dont bénéficient vos enfants pour les activités crèche, service Enfance Jeunesse, Restauration scolaire et Pôle adolescents.

Souhaitez-vous opter pour le prélèvement automatique?

OUI

NON

Si oui, merci de compléter le mandat de prélèvement SEPA accompagné d'un RIB (au nom du payeur unique).

➔ Les autres moyens de paiements proposés par la Régie Multiservices sont: carte bancaire à la Maison de la Jeunesse, carte bancaire en ligne via le Portail Familles, chèque bancaire ou postal, numéraire (maximum 300 € selon l'article 19 de la loi de finances rectificative pour 2013) et chèque emploi service universel « papier » (pour les activités de garde d'enfants uniquement).

PORTAIL FAMILLES ET DEMATERIALISATION DES FACTURES :

Les factures émises par la Régie Multiservices peuvent être dématérialisées c'est-à-dire qu'elles ne sont pas envoyées automatiquement par courrier. Elles sont donc disponibles sur le Portail Familles de la ville du Muy et vous conservez ainsi l'historique de l'ensemble de vos factures émises par la Régie Multiservices. L'adresse mail est obligatoire pour pouvoir y accéder. Les codes d'accès vous seront transmis dès validation de votre inscription.

Si vous validez la dématérialisation de vos factures, un mail vous sera envoyé chaque début de mois pour vous avertir de la disponibilité de cette dernière sur votre compte « Portail Familles ». Sur demande, un envoi papier pourra être effectué.

Acceptez vous la dématérialisation de vos factures?

OUI

NON

Adresse mail :

CONDITIONS D'ACCUEIL :

L'accueil d'un enfant sur la structure crèche « Les Minots », au restaurant scolaire, aux accueils péri et extra scolaires et au Pôle adolescents est conditionné au respect des règlements de fonctionnement de chaque service*.

En signant ce document, vous vous engagez à régler les accueils facturés par la Régie Multiservices.

En cas de manquement régulier ou grave aux règlements et/ou en l'absence de paiement de vos factures dans les temps, l'adjointe déléguée se réserve le droit de réexaminer le maintien de l'accueil.

Veillez dater et signer le présent contrat

Le Muy le,

Signature des parents :

** Les règlements de fonctionnement de la Régie Multiservices, du Restaurant scolaire et des structures Enfance de la commune sont disponibles et téléchargeables sur le site internet de la ville www.ville-lemuy.fr rubrique « Jeunesse / Régie Multiservices », affichés au sein des structures Enfance mais peuvent également être remis sur demande auprès de la Régie Multiservices ou de l'accueil de la Maison de la Jeunesse.*

En application de la loi du 06/01/1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous êtes informés que:

- les seuls destinataires de ces informations sont les services concernés de la ville du Muy, de l'Education Nationale, du Trésor Public et de la CAF du Var
- vous êtes habilités à obtenir communication des informations nominatives recueillies et d'en demander toute rectification auprès du responsable du service.